**CAHIER DES CHARGES**

**POUR UNE PRESTATION DE REALISATION VIDEO**

*Le présent cahier des charges décrit la prestation attendue mais le titulaire du marché sera aussi force de proposition.*

**1-Objet de la consultation** : consultation pour la réalisation de vidéos (donner un titre)

**2-Contexte du projet**

* Décrire le projet globalement et les objectifs
* Décrire les intentions du maitre d’ouvrage
* Indiquer les publics cibles

**3-Description de la mission du prestataire**

**3-1 Description global de la mission**

* Nombre de vidéos
* Objectifs de(s) la vidéo(s)
* Publics cible
* Type de sites à filmer
* Types de d’activités à mettre en scène
* …

**3-2 Expliquer ce que la mission comprend**

* Préparation des vidéos (synopsis/planning des interviews…),
* Ecriture du synopsis,
* Choix et fourniture de l'illustration sonore,
* Organisation des séances de tournages et des disponibilités des différents intervenants (prévoir les déplacements),
* Réalisation des prises de vues (intérieur et/ou extérieur, interviews et cadrages plans larges et plans rapprochés, éventuellement via un drone),
* Captation audio (micro-cravate et sons d'ambiance ou enregistrement des micros de salle),
* Prise en compte des remarques du maître d’ouvrage aux différentes phases de validation,
* Montage,
* Mixage / étalonnage,
* Version adaptée au public malentendant (sous-titrage en français),
* Version adaptée au public anglophone (sous-titrage en anglais...),
* Création de fichiers aux formats Broadcast 4K, fullHD.

**3-3-Décrire les phases de la prestation** ou mission notamment prévoir une phase de cadrage de la mission avec le prestataire

**3-4-Décrire les formats de montage attendus**

* Indiquer les intentions du montage (comprendre la problématique, les buts du sujet, intégration d’une ambiance sonore / voix-off…
* Format
* Durée

Par exemple :

*Les reportages doivent être tournés en numérique format 4K 16/9et son stéréo Terminés, ils seront livrés au maître d'ouvrage en différents formats numériques :*

*Broadcast prores 4K*

*4K, MP4, WMV et AVI,* MOV, MPEG

*fullHD 1920x1080.*

**4- Indiquer les délais d’exécution**

**5- Indiquer les modes de diffusion envisagés**

* Visionnage sur écran de télévision ou d’ordinateur, et smartphones
* Visionnage sur sites Internet
* Projection sur grand écran avec vidéo-projecteur
* Diffusion sur des TV locales/nationales
* Diffusion sur les réseaux sociaux

**6-Propriété intellectuelle**

**6-1 Cession des droits de propriété intellectuelle**

Le maitre d’ouvrage disposera des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo sans limitation de nombre quel que soit le support envisagé : les supports internet, les vidéo projections et sur écrans, CD ou DVD, en VOD, en TV, etc.

Le maitre d’ouvrage pourra projeter gracieusement le film sous quelque forme que ce soit (conférence, formation, site Internet,...) et pourra aussi autoriser toute personne ou organisme à faire de même.

La durée de cession des droits est la durée légale de protection du droit des auteurs. Dans le cas d'utilisations non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire.

Le maitre d’ouvrage pourra utiliser tout ou partie des vidéos réalisées ou des rushes utilisables, les incorporer dans un autre film, ou les projeter... Dans ce cadre, le réalisateur s'engage à céder gracieusement ses droits. Il sera alors mentionné dans le générique.

**6-2 Droit à l'image**

Le prestataire garantira au maitre d’ouvrage avoir obtenu toutes les autorisations, et droits divers nécessaires au tournage, montage et exploitation de la vidéo. On pourra noter plus particulièrement tous les droits à l'image des différentes personnes filmées, et ce, pour tous les usages voulus par le maitre d’ouvrage. De même, il aura obtenu les droits éventuels concernant des lieux, monuments, bâtiments ou sites spécifiques.

Lorsque les vidéos mettent en scène des figurants, chacune de ces personnes doit signer une autorisation d’exploitation et de diffusion mentionnant les usages et canaux de diffusion prévus, pour la période prévue. Le recrutement et les prises de rendez-vous avec les figurants seront réalisés par le prestataire. Lorsque les vidéos sont tournées dans des lieux privés ou que des bâtiments ou autres biens privés y figurent de façon remarquable, l’autorisation des propriétaires est préalablement sollicitée et consignée par écrit de façon à prévenir tout litige relatif au droit à l’image. Une copie de l’ensemble des autorisations sera transmise au maître d’ouvrage.

**7-Indiquer un calendrier prévisionnel**

Exemple :

*-Réception de la réponse des réalisateurs : au plus tard le 23 janvier 20xx*

*-Choix du réalisateur au plus tard le 13 février 20xx –*

*-Présentation et validation des scénarios mi-mars –*

*-Tournage : début avril à décembre 20xx*

*-Montage vidéo : avril à décembre 20xx*

*-Présentation des premières versions mai 20xx*

*-Rendu définitif : décembre 20xx*